



Droit administratif fonctionnement

Par ITOU56

bonjour j ai un litige en cours avec mon employeur (hopital) j ai déposé une plainte devant le tribunal administratif , l affaire va se cloturer le 20 de ce mois ,mais absence de réponse de mon employeur , cela va t il retarder la procédure ?
merci de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Ce n'est pas un dépôt de plainte puisqu'il n'y a pas d'infraction pénale.

C'est simplement un recours devant le Tribunal administratif dans le cadre d'un litige portant sur la fonction publique.

Le silence de votre employeur est-il envers vous ou envers le Tribunal administratif?

Très cordialement

Par ITOU56

le recour c est moi qui l ai demandé , après un congé maladie perte du salaire sans aucun préavis

Par jury34

Oui, et?

Par ITOU56

PERTE DU SALAIRE APRES UN CONGE MALADIE . NE POUVANT REPRENDRE MON SERVICE J AI FOURNIS UN CERTIFICAT MEDICAL DEMANDANT UN POSTE ADAPTE REPONSE DU DRH NOUS N AVONT RIEN A VOUS PROPOSER . LA SUITE A ETE TRES RAPIDE . PERTE DU SALAIRE SANS AUCUN COURIER SANS AUCUN PREVIS ?

Par jury34

Bonjour,

Effectivement, votre employeur ne peut faire cela.

Enfin, j'enfonce une porte ouverte en vous disant cela.

Que voulez-vous savoir?

Cordialement

Par ITOU56

peut être que je suis pas très clair ,j ai déposé un recours devant le tribunal administratif , la clôture du dossier est le 20 juillet (dicit le greffier) mais l'hôpital ne c'est pas manifesté .est que la procédure va être encore plus longue et pourquoi ne se manifeste pas ?

Par jury34

Vous n'avez pas répondu à ma question : l'employeur est silencieux envers vous ou envers le tribunal?

(la question est simple)...

Cordialement

Par ITOU56

envers le tribunal

Par jury34

La procédure suivra son cours, et votre employeur pourra être condamné par défaut.

Par ITOU56

MERCI A VOUS PORTEZ VOUS BIEN

Par jury34

N'hésitez pas à me tenir au courant de la suite des événements et si vous avez des questions prochainement.

Très cordialement

Par ITOU56

UNE DERNIERE QUESTION . COMBIEN DE TEMPS MET LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF A STATUER APRES LA CLOTURE DU DOSSIER ,MERCİ A VOUS CAR LE TEMPS M EST COMPTE . JE SUIS MALADE SLA OU MALADIE DE CHARCOT VOYEZ SUR INTERNET

Par jury34

C'est très aléatoire.

Je dirais 8 mois du début du litige au jugement de 1ère instance environ.

Mais cela dépend de beaucoup de choses (encombrement des juridictions, etc.)

Cordialement

Par ITOU56

MERCI

Par jury34

tenez moi au courant

cordialement

Par ITOU56

BIEN SUR . LE 24 MON DOSSIER EST CLOTURE

Par ITOU56

bonjour encore une question ; le 20 juillet il y aura 1 an que ma plainte a été déposé ; silence complet de la partie adverse (hopital) je vais devoir attendre encore 8 mois;mais c est interminable ; si la partie adverse est codamn  par d faut  a va durer une eternit  ; ma pathologie elle n attend pas merci a vous

Par jury34

Ce n'est pas un d p t de plainte puisqu'il n'y a pas d'infraction p nale.

C'est simplement un recours devant le Tribunal administratif dans le cadre d'un litige portant sur la fonction publique.

J'aimerais aussi que les d lais de proc dure soient plus courts, malheureusement...

Vous avez un avocat?

Cordialement

Par ITOU56

non mais cela ne change rien a ma situation que j estime tr s grave ; se faire jet  apr s 37 ans d activit s priver de salaire ; je ne suis pas juriste mais je consid re que mon employeur a commis une faute grave un abus de droit, voir de faiblesse (cf ma pathologie) ; j etais d l gu  du personnel membre titulaire du chsct , je savais les lois ; mes ma grande fatigue du a ma pathologie (qui couvais) m a emp che de toutes reaction ; on m aurait demand  de boire la mer je l aurai fait

aujourd'hui le fonctionnement de certain individus me d passe compl tement bard  de diplome ou pas, merci et portez vous bien

Par jury34

Votre situation d licate sera   faire valoir aupr s des tribunaux...

Cordialement